

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 02/09/2026

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de septembre à 09h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jacqueline LAVABRE, Jean-François MAJOREL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe BRAL, Julien ESPITALIER, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sylvie BARDY à Jean-Louis CABANES, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Nathalie RICARD à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Céline GINIEIS, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER

Absent : Eva LE CHARPENTIER, Vanessa RAMBIER

Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance

N°20260910_141

Objet : Classement de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud en catégorie 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants et L.5211-6 ;

Vu le Code du Tourisme et notamment son article L.133-10-1 ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles D.133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 20210325_055 en date du 25 mars 2021 sollicitant le classement de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud en catégorie 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2021 portant classement de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud en catégorie 2 pour une durée de cinq ans à compter de sa signature ;

Considérant que le classement des offices de tourisme comprend deux catégories, 1 et 2 ;

Considérant que le classement de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud en catégorie 2, prononcé par arrêté préfectoral du 7 avril 2021 pour une durée de cinq ans, est arrivé à échéance le 7 avril 2026 et que l'Office de Tourisme n'est plus classé depuis cette date ;

Considérant que l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud a constitué un nouveau dossier en vue de solliciter son classement en catégorie 2, au regard des critères réglementaires en vigueur ;

Considérant que le classement n'est pas obligatoire et relève du choix du Conseil Communautaire sur proposition de l'Office de Tourisme ;

Considérant qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour solliciter le classement de l'Office de Tourisme ;

Considérant qu'il est ainsi proposé à l'assemblée de se prononcer sur la demande de classement de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud en catégorie 2 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

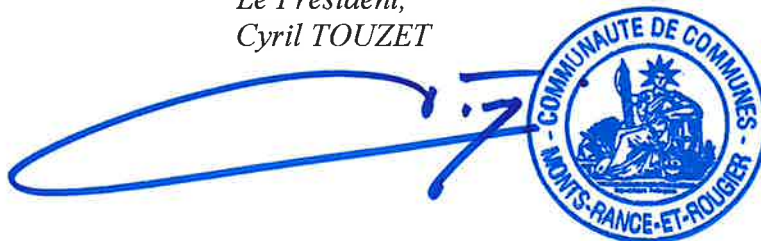
- **D'APPROUVER** le dossier de classement en catégorie 2 présenté par l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud, dont la synthèse des contenus est annexée à la présente délibération et l'intégralité tenue à la disposition des membres du Conseil ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à adresser ce dossier aux services de l'État en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Cyril TOUZET



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

Fiche d'instruction pour le classement des offices de tourisme

Catégorie II

Rappel de la procédure	
Nom de l'office de tourisme concerné :	Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud
Collectivité sollicitant le classement de son office de tourisme :	Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Date de la délibération de la commune ou de l'EPCI sollicitant le classement de la commune en station de tourisme :	Délibération du jeudi 10 septembre 2026
Dossier déclaré complet par la préfecture en date du :	

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, située au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, à l'extrême sud du département de l'Aveyron, regroupe 23 communes rurales : Arnac-sur-Dourdou, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Combret, Fayet, Gissac, Laval-Roquecezière, La Serre, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Sylvanès et Tauriac-de-Camarès. Elle compte 6 336 habitants.

Afin d'assurer le développement et la promotion touristique de la destination, l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud a été créé en avril 2017, à la suite de la fusion des trois Offices de Tourisme de Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Après une première période de fonctionnement sous statut associatif, l'Office de Tourisme a évolué en 2019 vers un Établissement Public Administratif (EPA), permettant une meilleure intégration à la politique touristique de la Communauté de Communes. L'établissement est administré par un Conseil d'Administration composé de 20 membres, dont 12 représentants de la collectivité et 8 représentants des professionnels du tourisme. Son fonctionnement est assuré par une équipe de trois agents, représentant trois équivalents temps plein.

L'Office de Tourisme dispose d'un BIT principal à Camarès, ouvert toute l'année. Depuis la saison touristique 2026, un point d'accueil est également implanté à Sylvanès, au sein du nouveau bâtiment d'accueil, en lien avec l'importance touristique du site et son inscription dans la démarche Grand Site Occitanie.

Conformément aux dispositions du Code du tourisme, les missions de l'Office de Tourisme sont définies dans ses statuts. Elles comprennent :

- l'accueil et l'information des visiteurs ;
- la promotion touristique du territoire ;
- la coordination des acteurs du tourisme local ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique.

Au-delà de ces missions réglementaires, l'Office de Tourisme joue aujourd'hui un rôle essentiel d'animation, de coordination et d'ingénierie touristique. Si l'accueil des visiteurs demeure une mission fondamentale, une part importante de son activité est consacrée au développement de la destination : accompagnement des socio-professionnels, structuration de l'offre touristique, animation des réseaux de partenaires, élaboration des supports de communication, gestion de la taxe de séjour et mise en œuvre des actions de développement. Cette démarche partenariale contribue à renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique du territoire.

Les actions de l'Office de Tourisme s'inscrivent dans une dynamique de coopération qui dépasse les limites administratives de la Communauté de Communes. Elles s'appuient sur plusieurs démarches et partenariats structurants, notamment avec le Parc naturel régional des Grands Causses, la démarche Grands Sites Occitanie, dont l'Abbaye de Sylvanès constitue l'un des sites emblématiques, ainsi qu'avec le réseau des Offices de Tourisme, l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron (ADAT) et l'Agence Attractivité et Développement d'Occitanie (AD'OCC).

Enfin, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme se sont engagés dans une stratégie touristique partagée, déclinée au travers d'une convention d'objectifs définissant les orientations, les engagements réciproques et le programme d'actions de l'établissement. Cette feuille de route vise à renforcer l'attractivité de la destination, à accompagner les acteurs touristiques et à poursuivre la professionnalisation de l'Office de Tourisme, afin de conforter son classement en catégorie II et de répondre aux attentes des visiteurs comme des partenaires du territoire.

Description du critère	Respect du critère		Commentaires (facultatifs sauf précision demandée)
L'office de tourisme est accessible et accueillant			
1. L'espace d'accueil de l'office de tourisme est facile d'accès. Il se situe à proximité immédiate des flux touristiques. Il bénéficie d'une signalisation directionnelle et il est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.	☒ Oui	☐ Non	Le BIT principal de Camarès est situé au cœur du bourg, sur l'axe de la D902 menant notamment à Sylvanès et à son Abbaye, site emblématique de la destination inscrit dans la démarche Grand Site Occitanie. Il bénéficie d'une bonne visibilité depuis la voie publique et d'une signalisation permettant son identification par les visiteurs. <i>Annexe 1 : Carte du territoire avec localisation du bureau central de Camarès</i> <i>Annexe 2 : Plan de Camarès avec localisation du bureau central.</i> <i>Annexe 3 : Signalisation directionnelle et enseigne du bureau de Camarès.</i> <i>Annexe 4 : Photographies extérieures du bureau central de Camarès</i>

2. Il existe un espace dédié à l'accueil et à l'information accessible à tout public. L'agencement des locaux facilite le déplacement des visiteurs et l'accès à l'information. Le mobilier permet de s'asseoir.	☒ Oui	☐ Non	Le BIT de Camarès dispose d'un espace d'accueil accessible à tous les publics. L'accès est de plain-pied et conforme aux normes d'accessibilité. Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite est située à proximité immédiate de l'Office de Tourisme. L'agencement des locaux a été conçu pour faciliter la circulation des visiteurs et l'accès à l'information. Les présentoirs de documentation, organisés par thématiques et secteurs géographiques, sont librement accessibles. Une table numérique interactive est mise à disposition des visiteurs. Elle permet notamment de consulter l'offre de randonnée du territoire via Rando Grands Causses, valorisant ainsi le réseau de sentiers et facilitant la préparation des itinéraires. L'espace d'accueil comprend également une présentation permanente de produits locaux mettant en valeur les savoir-faire et la gastronomie du territoire.
--	---	------------------------------	---

			Des assises sont à la disposition des visiteurs dans l'espace d'accueil. <i>Annexe 5 : Façade du BIT avec accès PMR</i> <i>Annexe 6 : Plan du BIT</i> <i>Annexe 7 : Place de parking PMR</i> <i>Annexe 8 : Photos de l'espace d'accueil</i>
--	--	--	--

3. L'information touristique est accessible gratuitement via un moyen d'accès internet à haut débit sans fil dans l'espace d'accueil de l'office de tourisme.	☒ Oui	☐ Non	Le BIT met gratuitement à la disposition des visiteurs un accès internet haut débit sans fil (Wifi). Afin de garantir un accès sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur, l'Office de Tourisme a souscrit une offre Wifi sécurisée auprès de la société 2ISR. Ce service est accessible aux visiteurs depuis leur propre équipement (smartphone, tablette ou ordinateur portable) dans l'espace d'accueil du BIT. Un macaron « Wifi » apposé sur la porte d'entrée informe les visiteurs de la disponibilité de ce service. <i>Annexe 9 : Devis 2ISR wifi public</i> <i>Annexe 10 : Photo macaron wifi</i>
---	---	------------------------------	--

Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention

4. L'office de tourisme doit s'engager à ouvrir son bureau d'information touristique principal au moins 180 jours par an, pour une durée minimale de 3 heures par jour et de 1080 heures par an. Les heures d'ouverture des différents bureaux d'information touristique, ou des accueils hors les murs par des conseillers en séjour, peuvent s'additionner si leurs périodes d'ouverture ne se chevauchent pas.	☒ Oui	☐ Non	Le BIT de Camarès, bureau d'information touristique principal, est ouvert toute l'année, à l'exception d'une semaine de fermeture à Noël. De janvier à juin et de septembre à décembre, il est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, soit 7 heures par jour. En juillet et août, l'organisation de l'accueil est adaptée aux flux touristiques et renforcée par l'ouverture du point d'accueil de Sylvanès, situé dans le nouveau bâtiment d'accueil, ainsi que par des actions d'accueil hors les murs sur différents sites, hébergements et événements du territoire. Dans ce cadre, le BIT de Camarès est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, ainsi que les mercredis matin de 8h30 à 12h.
---	---	------------------------------	---

			En complément, l'accueil hors les murs a représenté en 2025, 27 sorties en juillet et août et 808 personnes renseignées (1 212 en 2024), témoignant de la volonté de l'Office de Tourisme d'aller à la rencontre des visiteurs directement sur leurs lieux de fréquentation. En 2026, le BIT principal de Camarès respecte à lui seul les seuils de 180 jours et 1 080 heures d'ouverture minimum exigés pour le classement en catégorie II. Son amplitude d'ouverture est complétée par le point d'accueil de Sylvanès et le dispositif d'accueil hors les murs. <i>Annexe 11 : Calcul du nombre de jours et du volume horaire d'ouverture du BIT de Camarès – 2026</i> <i>Annexe 12 : Horaires d'ouverture du BIT de Camarès – 2026</i>
--	--	--	---

L'information est accessible à la clientèle étrangère			
6. Il existe un service permanent d'accueil en français et en anglais, pendant les horaires et périodes d'ouverture du bureau d'information touristique principal. La fonction et les langues parlées par le personnel d'accueil sont identifiées sur un badge.	☒ Oui	☐ Non	Le BIT de Camarès compte 1 poste de conseiller en séjour. Cette personne maîtrise l'anglais. La fonction du personnel et les langues parlées sont identifiées sur un badge. Une formation en langues est proposée régulièrement. <i>Annexe 13 : Organigramme du personnel</i> <i>Annexe 14 : Badge conseillère en séjour</i>

L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour			
8. L'office du tourisme recueille, valide et diffuse une information la plus complète possible et régulièrement mise à jour, sur l'offre touristique locale relative : - à l'offre d'hébergement ; - aux sites touristiques ; - aux événements et animations ; - aux services de transport public et privé disponibles, de location de véhicule de tous types ; - à tout autre service utile aux touristes. L'office de tourisme dispose d'un système de gestion informatisé permettant de référencer, de qualifier, de mettre à jour et de diffuser cette information sur	☒ Oui	☐ Non	L'Office de Tourisme dispose d'un outil en ligne qui permet la saisie de l'offre touristique locale sur une base de données départementale (HIT). Chaque prestataire possède une fiche liée à son activité. (hébergements, activités, sites de visites, restaurants, services ...). Les événements et animations y sont également saisis. Les informations sont référencées, qualifiées, mises à jour régulièrement et permettent d'alimenter les sites Internet de

l'offre touristique locale. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'office de tourisme. Certaines de ces informations peuvent être diffusées sous format papier.			l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron (ADAT) et l'Agence Attractivité et Développement d'Occitanie (AD'OCC). Ce dispositif alimente également le logiciel Welcotour, utilisé pour l'accueil au comptoir. L'OT extrait bon nombre de ces informations pour éditer plusieurs documents : -Le magazine « Destination Rougier » et le carnet d'hébergements réalisés chaque année, ils présentent l'offre touristique du territoire (sites, activités, restaurants, hébergements ...) ainsi que l'ensemble des services utiles aux touristes. -Le carnet des circuits-courts, -La carte touristique Pnr des Grands Causses « Secteur des Rougiers », -Les services de transport public et privé disponibles, de location de véhicule. Une offre exhaustive est disponible à l'accueil ou sur le site Internet. Un agent est dédié à la saisie et à la mise à jour régulière de cette base de données. <i>Annexe 15 : Exemple Modèle fiche HIT</i> <i>Annexe 16 : Magazine « Destination Rougier » et carnet d'hébergements</i> <i>Annexe 17 : Carnet des circuits-courts</i> <i>Annexe 18 : Carte touristique Pnr des Grands Causses</i> <i>Annexe 19 : Export des transports publics et privé disponibles</i>
Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés			
9. L'office de tourisme fournit gratuitement des plans ou cartes touristiques sur support papier.	☒ Oui	☐ Non	L'OT diffuse gratuitement plusieurs types de plans et cartes touristiques : -Plan et circuit historique de Camarès - Carte touristique éditée avec le Pnr des Grands Causses -Fiche de randonnées : imprimée à la demande <i>Annexe 20 : Plan de Camarès</i> <i>Annexe 21 : Parcours historique de Camarès</i>

10. Les informations touristiques sont accessibles sur un site internet adapté aux appareils fixes et mobiles, et compatible avec les principaux navigateurs. Le site est proposé en français et en anglais ; la traduction est réalisée par des personnes qualifiées.	☒ Oui	☐ Non	Le site Internet de l'OT est intégré à l'écosystème web de l'ADAT depuis 2021. Il bénéficie du référencement, de la notoriété et de la forte visibilité du département. Il offre une ergonomie simple, intuitive. Il est adapté aux différents appareils et compatibles avec les principaux navigateurs. Le site est traduit en anglais, néerlandais et espagnol par des personnes qualifiées. <i>Annexe 22 : Capture d'écran Site Internet</i> <i>Annexe 23 : Facture traduction</i>
--	---	------------------------------	---

L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès

12. L'office de tourisme met en place un dispositif de collecte et de traitement des réclamations et organise l'étude de la satisfaction des clients sur les différents services qu'il propose. Il met en place des actions permettant l'amélioration de l'accueil et formalise ses procédures internes.	☒ Oui	☐ Non	Une procédure de collecte, d'enregistrement et de traitement des réclamations est formalisée au sein de l'Office de Tourisme. L'ensemble des agents et le personnel saisonnier sont informés de la procédure à suivre et le responsable « Accueil » en assure le suivi. Une fiche de réclamation est disponible au BIT. L'OT mesure également la satisfaction des visiteurs au moyen d'un questionnaire mis à leur disposition. Les remarques, réclamations et résultats recueillis sont analysés afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements et de mettre en œuvre, si nécessaire, des actions correctives visant à améliorer la qualité de l'accueil et des services proposés. <i>Annexe 24 : Fiche de poste de l'agent responsable « accueil » (suivi des réclamations)</i> <i>Annexe 25 : Procédure gestion d'une réclamation</i> <i>Annexe 26 : Fiche traitement des réclamations</i> <i>Annexe 27 : Questionnaire de satisfaction</i>
14. L'office de tourisme dispose de comptes sur les réseaux sociaux et y intervient pour valoriser la destination et répondre aux questions et avis publiés.	☒ Oui	☐ Non	L'Office de Tourisme dispose de comptes sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que des fiches Google My Business. Des

			publications régulières sont effectuées, un calendrier éditorial est défini par trimestre. Les réponses aux questions et avis sont effectuées. <i>Annexe 28 : Calendrier éditorial de publication</i> <i>Annexe 29 : Captures d'écran Facebook et Instagram</i> <i>Annexe 30 : Réponse avis fiche Google my Business</i>
--	--	--	--

L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission			
15. L'office de tourisme emploie un responsable justifiant d'une aptitude professionnelle appropriée, titulaire d'une formation de niveau 5 ou d'une expérience professionnelle dans un poste similaire, et des collaborateurs permanents représentant au moins 3 équivalents temps plein travaillé.	☒ Oui	☐ Non	L'OT compte 3 ETP : -Une conseillère en séjour chargée de l'information, accueil et communication -Une chargée de missions numérique, promotion et animation. -Une directrice La directrice de l'OT est titulaire d'une formation Bac + 5 en Tourisme, sport et développement régional ainsi que d'un BTS Tourisme. <i>Annexe 31 : Curriculum Vitae de la directrice</i> <i>Annexe 32 (voir annexe 13) : Organigramme</i> <i>Annexe 33 : Fiches de poste</i>

L'office de tourisme assure un recueil statistique			
17. L'office de tourisme tient à jour un tableau de bord de la fréquentation touristique locale, notamment du nombre de visiteurs accueillis à l'office de tourisme, la fréquentation du site internet, et dans la mesure du possible la nature et la durée des séjours, la fréquentation des hébergements touristiques, des sites touristiques, de sa zone géographique d'intervention.	☒ Oui	☐ Non	L'OT tient à jour un tableau de bord de l'activité et de la fréquentation touristique du territoire, alimenté par plusieurs sources de données et indicateurs : -La fréquentation des visiteurs est comptabilisée et suivie afin d'en mesurer l'évolution. -La fréquentation des principaux sites touristiques du territoire est recueillie chaque année auprès des gestionnaires de sites afin d'établir un bilan annuel. -La fréquentation du site Internet de l'Office de Tourisme est suivie grâce à un outil de mesure d'audience. -La plateforme Nouveaux Territoires,

			utilisée pour la gestion de la taxe de séjour, permet de disposer d'indicateurs sur l'activité touristique du territoire, notamment le nombre de nuitées déclarées et leur répartition par type d'hébergement et par période. L'ensemble de ces données permet à l'Office de Tourisme de suivre l'évolution de la fréquentation touristique du territoire et d'en observer les principales tendances. <i>Annexe 34 : Fréquentation Points Accueil</i> <i>Annexe 35 : Fréquentation sites touristiques</i> <i>Annexe 36 : Rapport Google Analytics fréquentation site Internet</i> <i>Annexe 37 : statistiques plateforme Nouveaux Territoires</i>
--	--	--	--

L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale			
19. L'office de tourisme élabore et met en œuvre une stratégie touristique précisant les missions de l'office de tourisme dans les domaines suivants : - politique d'accueil ; - commercialisation ; - animation du réseau des acteurs touristiques, accompagnement dans la transition numérique, assistance aux porteurs de projet ; - promotion de la destination et communication grand public ; - actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable ; - amélioration de l'offre touristique à travers le classement des hébergements et la diffusion des marques. Cette stratégie touristique est validée par la collectivité.	☒ Oui	☐ Non	Par délibération du 25 février 2021, la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a validé la stratégie touristique du territoire ainsi que la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud. Ces documents définissent les orientations et missions de l'OT en matière d'accueil, de promotion, de commercialisation, d'accompagnement des acteurs, de qualification de l'offre et de développement durable. En matière d'accueil, l'organisation 2026 s'appuie sur le point d'accueil de Camarès, complété en saison par celui de Sylvanès, ainsi que sur des actions d'accueil hors les murs dans des structures touristiques et lors d'évènements. L'OT assure la promotion et la communication de la destination et anime le réseau des socio-professionnels. Il les accompagne dans leur transition numérique (visibilité en ligne, avis clients, réseaux sociaux, outils numériques) ainsi que les porteurs de projets. L'OT contribue à la qualification de l'offre en accompagnant les hébergeurs dans leurs démarches de

			classement et de labellisation et en développant des marques et labels tels qu'Accueil Vélo et les qualifications liées aux activités de pêche. En matière de commercialisation, il s'appuie notamment sur des partenaires disposant des agréments nécessaires, en particulier dans le cadre de la démarche Grands Sites Occitanie. Les enjeux de développement durable et de préservation de l'environnement sont intégrés à travers la valorisation des mobilités douces, des activités de pleine nature et des patrimoines locaux, ainsi que la sensibilisation des visiteurs et des acteurs touristiques. Deux audits sont en cours en 2026 afin d'alimenter l'élaboration de la prochaine stratégie touristique, qui sera validée par la collectivité. <i>Annexe 38 : Délibération stratégie touristique</i> <i>Annexe 39 : Délibération Convention d'objectifs</i>
--	--	--	--